

REVA ACT

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

REVA ACT

UTILISATION

Produit oxydant pour le traitement d' eau de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS POUR L' HOMME Provoque des brûlures (avant dissolution).
Nocif en cas d' ingestion.

DANGERS POUR L' ENVIRONNEMENT : Nocif pour les organismes aquatiques.

AUTRES Peut se décomposer à la chaleur (avec formation d' un peu de SO₂).

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Substances utilisées dans la préparation :

A) **70-80%** Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

N° CAS : 70693-62-8

N° CE : 274-778-7

Classification : C R22, R34, R52

B <25% carbonate de sodium

N° C.A.S. 497-19-8

N° INDEX 011-005-00-2

N° CE : 207-838-8

Classification : Xi, R36

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).
En cas d'irritations, consulter un médecin.

INGESTION En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION DE POUSSIERE Transporter la personne à l' air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION approprié : EAU

Ne pas utiliser de dioxyde de carbone.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

EQUIPEMENT : tenue de protection adéquate (appareil respiratoire, tenue,...)

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

METHODES DE NETTOYAGE Ramasser mécaniquement le granulé et la poussière induite.
Stocker dans des fûts étanches et secs, en laissant les récipients ouverts (ne pas fermer hermétiquement à l'air).
Nettoyer l' emplacement souillé avec de grandes quantités d' eau.
Si des eaux de lavage sont récupérées, il est possible de les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de potentiel Redox et de température.

PROTECTION INDIVIDUELLE Gants, masque ou lunettes,...

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :MANIPULATION

Faire très attention aux conditions d' humidité, d' ensoleillement, et de température.
Conserver dans un endroit sec et frais, dans l' emballage d' origine bien fermé.
Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE

Ne jamais laisser entrer en contact avec l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable (risque d' incendie).
Tenir éloigné des sels métalliques, alcalis, agents réducteurs,... (risque de décomposition).

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L' EXPOSITION VME (poussières fines) = 5 mg/m³
VME (poussières totales) = 10 mg/m³

PROTECTIONS INDIVIDUELLES Gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.
Masque (cartouche P2) en cas d' émission de poussières.

Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : galet blanc inodore.
pH à 25°C (à 1 % dans l' eau) : 2,00-3,00 (après dissolution)
DECOMPOSITION : >70°C (Réaction exothermique)
POINT D' ECLAIR : non concerné
INFLAMMABILITE : non concerné
EXPLOSIVITE : non concerné
DENSITE APPARENTE : non concerné
SOLUBILITE DANS L' EAU : miscible en toute proportion

10 - STABILITE ET REACTIVITE :**STABILITE**

Stable dans des conditions normales d' humidité et de température.

Décomposition exothermique à des températures > 70°C.

SUBSTANCES A EVITER : matières combustibles (risque d' incendie), composés halogénés, cyanures.
sels métalliques, alcalis, agents réducteurs,... (risque de décomposition).

REACTIONS DANGEREUSES : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité orale aiguë : DL 50 /orale / rat = 2000 mg/kg
du composant principal : DLA /orale / rat = 2250 mg/kg
: CL50 / inhalatoire / 4h / rat = > 5 mg/kg
: DL50 / cutanée / lapin = > 11 000 mg/kg

Effet locaux : Irritation des yeux / lapin : corrosion
du composant principal : Irritation de la peau / lapin : corrosion

Effet sur l' homme : peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles
du composant principal

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Elimination physico-chimique : le produit est dégradé par hydrolyse.

Toxicité aquatique : : CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = 52 mg/l (Truite arc-en-ciel)
du composant principal

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

DECHETS Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

EMBALLAGES SOUILLES Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination.
Éliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 3260 SOLIDE INORGANIQUE, CORROSIF, ACIDE, NSA, (monopersulfate de potassium)

TRANSPORT TERRESTRE**TRANSPORT MARITIME****TRANSPORT AERIEN**

Classe = 8 - Groupe d' emballage = II - Etiquette danger = 8 - N° de code danger = 80

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées 3Kg (ADR) 1Kg (IMDG) (LQ23)**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes au Règlement CE n°1272/2008 (GHS))**Classification et étiquetage**

Corrosion cutanée cat 1B
 Toxicité aiguë cat 4
 Dangers chroniques pour le milieu aquatique cat3

**DANGER****Mention de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques , entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Intervention

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Symboles de danger

C - Corrosif

C - Corrosif

Phrases R

22 - Nocif en cas d' ingestion.
 34 - Provoque des brûlures.
 52 - Nocif pour les organismes aquatiques.

Phrases S

1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
 45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

SUISSE :

N° CHZN1195

ALLEMAGNE :

Registriernummer : N-30713

16 - AUTRES INFORMATIONS :**Indications sur la classification des substances utilisées dans la formulation :****R36 : Irritant pour les yeux**Classement ICPE du produit : non classéAutres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **380894900**